

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour réaliser des statistiques de visites.

En savoir plus

URL = [ <http://www.amf-france.org/En-plus/Mentions-legales-et-editoriales.html>]

Ok

URL = [ <http://www.amf-france.org/#>]



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Rubrique : [Communiqués de presse AMF : 2018](#)

## Reporting MIF 2 : une entrée en service sans incident majeur

Publié le 5 janvier 2018

A l'issue de la première journée de négociation sous les règles MIF 2, les prestataires de services d'investissement avaient jusqu'au 4 janvier minuit pour déclarer à l'AMF leurs transactions.

A ce titre, la nouvelle plateforme ICY de l'AMF a reçu et intégré plus d'1 million de transactions en provenance d'une cinquantaine de déclarants (entreprises d'investissements et prestataires de services de données).

Le volume reçu témoigne du bon niveau global de préparation de la place même si des ajustements sont encore nécessaires de la part de certains déclarants.

Les échanges de données entre régulateurs européens ont également débuté. L'AMF a ainsi transmis à l'ESMA des déclarations à destination de 22 pays membres.

L'AMF se félicite du bon déroulement de cette première mise en service de la plateforme ICY.

### A lire aussi

- [Suivez-nous sur Twitter](#)

URL = [ [http://www.amf-france.org/https://twitter.com/AMF\\_actu](http://www.amf-france.org/https://twitter.com/AMF_actu)]

- [Retrouvez-nous sur Youtube](#)

URL = [ <http://www.amf-france.org/https://www.youtube.com/channel/UCDa4J-pPEeD5oYemPGJiPRw>]

Mentions légales :

Directeur de la publication : Florence Gaubert, Directrice de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02